

INTERPELLATION
des députés Gabriel Luisier et Gabriel Voutaz (suppl.) concernant le cas Guy Borgeat
(04.03.2004) 4.462

Guy Borgeat est le tristement connu ancien président de Pro Natura Valais.

Sur un plan associatif, Guy Borgeat et Pro Natura ont, dans de nombreux cas, démontré des comportements "jusque-aux-boutistes" et extrémistes (Salvan, Les Portes du Soleil, etc...). A ce titre, Pro Natura ne vaut pas mieux que son collègue extrémiste le WWF.

Sur un plan personnel, Guy Borgeat est un repris de justice qui a transgressé à de multiples reprises la loi (construction illégale, sabotage, circulation,...).

Venant de la part du président d'une association qui prône une interprétation ultra restrictive de la loi, ce comportement montre une fois de plus que les écologistes sont incapables d'appliquer pour eux-mêmes les restrictions qu'ils imposent aux autres par l'utilisation du droit de recours qui relève en pratique trop souvent de mesures dilatoires et de l'abus de droit.

Cet individu doit lui aussi faire face à la loi. Aussi, je prie l'autorité de bien vouloir nous renseigner si toutes les amendes, voire retrait de permis, ont ou seront prononcés à l'encontre de Guy Borgeat pour toutes les infractions à la loi sur la circulation routière pour des délits avoués ou prouvés. Il en va d'une égalité de traitement par rapport aux autres citoyens qui dans leur écrasante majorité n'ont jamais bloqué le développement économique de toute une région, n'ont jamais construit illégalement, n'ont jamais agressé personne, n'ont jamais fait de tapage nocturne, n'ont jamais fait de prise d'otage et n'ont jamais été condamné par le Tribunal fédéral.

Sion, le 4 mars 2004
(15h00)

Gabriel Luisier, député
Gabriel Voutaz, député (suppl.)